

### Sommaire :

- Éditorial p. 1
- Écriture inclusive p. 2
- Rendez - vous de carrière p. 3-4
- Classe exceptionnelle p. 5
- PIRLS p. 6-7
- Inclusion p. 8
- ATSEM p. 9
- RASED p. 10
- REP+ p. 11
- Éducation Prioritaire et carte scolaire p. 12

### Illustrations :

Marc LE ROY et Vincent PINCHAUX

Équipe nationale 1<sup>er</sup> degré  
de la CGT Éduc'action :

Henri BARON, Elena BLOND,  
Fabienne CHABERT, Antoine DIERSTEIN,  
François-Xavier DURAND, Malika GAUDEL,  
Jean GRIMAL, Yvon GUESNIER,  
Chrystel LEVARDON, Marc LE ROY,  
Jérôme SINOT



### Édito

## LE RETOUR DES COUPS DE RÈGLE SUR LES DOIGTS

Voulant réagir aux résultats de l'enquête internationale sur le niveau de lecture des élèves, le ministre Blanquer a tapé fort. Il a surtout tapé fort sur le système éducatif et ses personnels, sur les chercheurs·ses en pédagogie qui avancent pas à pas sur les concepts, les notions et les expérimentations. Il a fait preuve d'un extraordinaire repli intellectuel vers des techniques et des pratiques pédagogiques qui n'ont rien à envier à l'École réactionnaire du 19<sup>e</sup> siècle.

Depuis sa nomination, la CGT Éduc'action dénonce un ministre au service de la reproduction sociale, de la dérégulation, du tout neuroscience et de la territorialisation. Certes, le tableau n'est pas brillant et peut sembler exagéré, mais les faits et les décisions prises indiquent clairement que nous sommes dans le vrai. Sans tout révolutionner ou annuler les mesures prises sous Hollande (dont nous ne défendrons pas le bilan), il dérégule, revient sur ce qui a été mis en place pour, en définitive, réintroduire des dispositifs et des idées déjà utilisés sous Sarkozy lorsqu'il était déjà aux affaires.

Le ministère nous ressert de vieilles recettes qui n'ont pas fait leurs preuves. Du moins pédagogiquement, car au niveau de l'austérité, rien à dire : chapeau l'artiste ! Mardi 5 décembre dernier, il a même semblé être frappé d'amnésie. En dénonçant des résultats qui seraient le fruit d'une politique catastrophique depuis dix ans, il oublie qu'il en est l'initiateur partiel lorsqu'il était directeur général de l'Enseignement scolaire (DGESCO) sous l'ère Sarkozy.

En résumé, on assiste désormais à une mise au pas forcée des personnels et une surveillance amplifiée comme ce fut le cas par le passé. **Considérer que les enseignant·es ne sont pas des professionnel·les de l'éducation, maîtrisant leur outil de travail qui est la pédagogie, revient à les insulter. C'est un mépris de classe que la CGT Éduc'action combat.**

Jérôme SINOT

## Le mot du mois

# FÉMINISATION : À QUELLE SAINTE SE VOUER ?

Depuis 2015, le haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes préconise dans son guide en dix points, l'usage d'une communication « sans stéréotypes de sexe ».

Ainsi, le troisième point propose d'« user du féminin et du masculin dans les messages adressés à tous et toutes ».

Pour cela, l'utilisation de l'écriture inclusive peut être un moyen d'y parvenir.

Or, Jean-Michel Blanquer, notre ministre, se considérant comme féministe, se positionne clairement contre. En octobre dernier sur BFM, il déclare que l'écriture inclusive dans les manuels scolaires serait « une façon d'abimer notre langue », un combat qu'il n'estime pas juste.

En disant cela, il se fait le porte-parole de toutes les opposantes qui jugent que :

- féminiser c'est encombrer
- féminiser c'est rendre le texte moins beau
- féminiser c'est une question accessoire
- féminiser c'est gêner la compréhension
- féminiser c'est rendre le texte grammaticalement faux...

Si, en apparence, ces arguments semblent être de bon sens, ils ne sont que ceux d'une vision patriarcale de notre société, que « le sexe le plus noble » impose depuis le XVIIe siècle. Ainsi, la règle grammaticale du masculin l'emportant sur le féminin, édictée à cette époque est aujourd'hui une « norme » de société.

Aussi, se positionner pour l'écriture inclusive (quels que soient les choix pour le faire), est loin d'être un combat injuste :

- c'est favoriser l'égalité femmes-hommes
- c'est rendre chacun-e visible
- c'est susciter le questionnement sur le prestige supposé de certains métiers (institutrice.teur, maire // madame le maire// madame la maire //maresse, le/la médecin...)
- c'est enrichir notre vocabulaire de mots pourtant si jolis comme poétesse, maïeuticienne, pompière, écrivaine...
- c'est une façon comme une autre d'étudier la grammaire !

**Pour la CGT Educ'action, une chose est sûre, l'écriture inclusive participe à la lutte de toutes et tous [toutes, tous, toutes, tous, toutes, tous] pour l'égalité des droits !**

**Malika GAUDEL & Chrystel LEVARDON**

L'écriture inclusive selon le  
Ministre de l'Éducation :

« Ça crée des polémiques  
inutiles (...) Je ne pense pas  
que ce soit le juste combat  
de mettre ça sur euh... sur  
euh... une façon finalement  
d'abimer notre langue. »

sur BFM-TV le 06/10/2017

« Pardon de le dire, mais  
c'est très laid. Ça détruit  
les textes. »

sur France 3 le 19/11/2017



# RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE : OU COMMENT UN SYSTÈME DE PROMOTION POURSUIT L'INJUSTICE...

Si vous êtes de ceux-celles qui ont reçu un message dans leur boîte I-prof vous annonçant un rendez-vous de carrière, c'est que ça y est, vous allez possiblement bénéficier d'une accélération de carrière (un an de moins aux 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>). « Chouette » diront certain·es, mais la CGT Educ'action dit « Attention ! »

L'académie de Clermont a fait le choix de réunir toutes les promouvables par circonscription, heureuse initiative à saluer.

Après une rapide présentation, cette réunion animée par les IEN permettait des échanges autour de questions-réponses entre les collègues et l'administration.

Ces échanges ont montré que les IEN sont en manque d'information et qu'ils-elles n'ont pas forcément toutes les réponses. Tour d'horizon.

**La convocation** : les collègues concerné·es ont reçu dans leur boîte I-prof une invitation à confirmer la visite en classe et une deuxième rencontre qui consistera en un échange à partir de ce qui a été observé et d'un dossier remis au préalable.

**Le dossier préalable** est à transmettre à l'IEN, cette dernière insistant sur le fait que le plus tôt est le mieux étant donné qu'il sera plus compliqué d'en prendre connaissance et de l'exploiter s'il est remis le jour de l'inspection. Dans ce dossier, doivent apparaître toutes les pratiques (pédagogie, formations, projets, actions spécifiques, etc.) mises en œuvre depuis la dernière visite.

**L'évaluation** se fera à partir d'une grille constituée de 11 compétences assortie d'un commentaire de l'IEN. Quinze jours après la rentrée de l'année suivante la visite, il est possible de répondre au commentaire et le DASEN apposera son appréciation finale. Tout ceci servira à

être ou non dans les 30% de promouvables.

**Les critères d'évaluation** : C'est là où ça se corse... Sur quels critères précis porte l'évaluation ? Réponse institutionnelle : les IEN de l'académie vont harmoniser les critères pour éviter les distorsions. Les personnels n'auront, toutefois, pas accès à cette information.

**La promotion** : Question des collègues : c'est la grille qui fera la différence? Réponse : non, nous prendrons en compte les appréciations... Comment trancher pour faire "entrer ou non dans les 30%" ? On voit là toute l'absurdité et l'injustice d'un tel système!

**Le passage à la Hors classe** : le critère de convocation pour ce 3ème rendez-vous carrière est fluctuant selon les académies. L'académie de Clermont a fait le choix de convoquer les 9ème N-2 (ceux qui auront 2 ans dans l'échelon au 31/08/2018) et d'autres académies au 9ème N+2, 10ème, 11ème... Ce qui va poser problème en cas de changement d'académie !

Cette présentation a provoqué un remous dans la salle. Les collègues affirment que ça "cause" dans les écoles concernant les collègues non convoqué·es qui pourtant ont plus d'ancienneté que les 9ème N-2. Est-ce que cela veut dire qu'elles ne pourront prétendre à un passage (+ ou - accéléré) à la Hors classe ? Vont-ils-elles passer après ceux-celles qui auront eu la "chance" d'être visité·es et

qui auront un avis favorable. C'est un vrai moment de confusion, l'inspecteur tente de répondre avec les informations dont il dispose.

Dans le texte : « *Les propositions annuelles de promotion s'appuieront sur les deux éléments suivants: l'appréciation finale du troisième rendez-vous de carrière de l'agent et le nombre d'années de présence de l'agent dans la plage d'appel statutaire à la hors classe (à partir donc de 2 ans dans le 9ème échelon).* »

« *S'agissant de la hors-classe, la question se pose en termes différents : l'examen des dossiers des promouvables sera pendant quelques années encore fondé sur une appréciation de la valeur professionnelle résultant des dernières notes détenues par les agents.* »

**Dans ces conditions, les corps d'inspection ne conduiront pas d'inspections à ce titre. »**

C'est pourquoi il nous faut absolument faire valoir le texte qui précise cette question, même si des discussions ont encore lieu au ministère pour fixer les proportions de promu·es. Donc en principe, même si les collègues n'ont pas eu de rdv carrière "passage à la Hors Classe", elles seront dans le vivier de promouvables. Reste à éclaircir sur quels critères... L'année dernière, la **note** de service définissant ces critères est sortie en février 2017. /...

# PPCR. NOUVELLES GRILLES D'ÉVALUATION DES ENSEIGNANT.E.S

BARBECUE?

NON!  
RENDEZ-VOUS  
DE CARRIÈRE



## Les commissions paritaires de promotion

Là, encore beaucoup de confusion. On nous dit qu'il n'y aura plus que des CAPD qui étudieront les recours. Ce n'est pas tout à fait le cas après vérification. Effectivement, une première CAPD de recours se déroulera à partir de la mi-novembre et, 15 jours après, se tiendra la CAPD de promotion. En revanche, ce qui est plus opaque c'est le choix de la liste définitive. Comment donner un avis dans ces conditions ? Comment contrôler ? C'est pourquoi la CGT Educ'action dénonce depuis le début un tel système. Le quota des promu-es à la HC des PE est de 5,5% des « promouvables » pour 2017/2018 avec ensuite, une montée en charge progressive à 7% comme pour les corps enseignants du secondaire.

## La parité dans les promotions

Pour terminer, un collègue a posé la question de la parité. Nous rappelons que la part des promouvables doit respecter la proportion femmes/hommes dans le

corps.

**Les dates de visites** : Que se passe-t-il en cas de refus de la date de visite ? L'IEN est tenu e de proposer une visite dans un délai d'un mois. Sachant par ailleurs que toutes les visites doivent être bouclées pour mi-mai. Des collègues remplaçant es ont également indiqué qu'ils-elles risquaient d'être visité es quand ils-elles seront dans une classe à l'autre bout du département...

En off, des directeur trices d'école sont inquiet es sur la possibilité d'être consulté es pour donner leur avis sur le-la collègue, en affirmant (et à juste titre) que ce n'est pas leur rôle.

Cette réunion a été très instructive et riche d'échanges avec les collègues. Nous vous conseillons de souffler à vos circonscriptions d'organiser ce type de réunions, c'est le moment où toutes les collègues viennent et donc l'occasion de faire avancer nos propositions.

Pour mémoire, la CGT Educ'action dénonce une nouvelle évaluation développant l'individualisation des carrières et la mise en concurrence des enseignant es entre eux-elles et, de façon indirecte, la mise en concurrence des écoles entre elles. Elle dénonce aussi une évaluation qui étend le pouvoir, de fait, des directrices et directeurs et donne un pouvoir certain aux collectivités locales.

**La CGT Educ'action revendique une évaluation formative, déconnectée de la rémunération et de l'avancement.**

Elena BLOND

Pour en savoir plus  
sur le PPCR,  
lisez notre 4 pages  
**PPCR, L'ARNAQUE**  
à télécharger sur le  
site de la  
**Cgt Educ'action**

## Carrière

# CLASSE EXCEPTIONNELLE : LE MÉRITE, RIEN QUE LE MÉRITE !

La note de service, déclinée dans les départements, est parue au Bulletin Officiel. Décryptage.

### Quand ?

La mise en place se ferait dès la rentrée 2017 (avec un effet rétro actif).

### Combien d'heureux·ses gagnant·es ?

À terme (en 2023), 10% du corps des PE, avec une montée en charge pour les PE de 1,43%/an.

### Qui pourra accéder à la classe exceptionnelle ?

Deux "viviers" sont mis en place.

#### 1<sup>er</sup> vivier

Rappelons d'abord qu'il n'est possible de passer à la classe exceptionnelle que si le 3<sup>ème</sup> échelon de la hors classe est atteint.

Les collègues doivent avoir

exercé pendant huit ans au cours de leur carrière au moins dans l'une des situations ou fonctions suivantes (pour les PE) :

- Affectation dans une ZEP, REP, REP+.
- Affectation dans un établissement d'enseignement supérieur
- Directrices d'école y compris directrices en classe unique
- Directrices de Segpa
- Conseiller·ères pédagogiques (départementaux ou de circonscription)
- PEMF
- ERH (Enseignant·e Référent·e Handicap)

Ces années peuvent être additionnées (à 5 ans de direction peuvent être ajoutées 3 ans de REP ou ZEP), mais le cumul sur

la même année est impossible (4 années de direction en REP ne compte pas pour 8 années).

### Comment ?

Pour accéder au 1<sup>er</sup> vivier, il faut en faire la demande (une application sur Iprof, onglet "Les Services") et remplir un état de service [annexe 2](#) de la note de service.

La saisie s'effectue du 8 au 22 décembre.

#### 2<sup>e</sup> vivier

Pour les collègues ne remplissant pas les conditions ci-dessus et ayant atteint le 6<sup>ème</sup> échelon de la HC.

Sur le contingent alloué au département, 80% des possibilités sont réservées au 1<sup>er</sup> vivier et donc 20% au 2<sup>ème</sup>... Pour accéder au 2<sup>ème</sup> vivier inutile d'en faire la demande.

Les barèmes pour établir le classement des collègues et les pourcentages d'accès en fonction des appréciations sont accessibles sur notre site.

La CGT Educ'action ne peut que se féliciter de ne pas avoir signé l'accord sur le PPCR. La mise en place de cette classe exceptionnelle justifie, à elle seule, ce refus de rentrer dans ce qui est à la fois une revalorisation bidon et l'acceptation de déroulements de carrière inégalitaires et faisant une belle place à l'arbitraire le plus total.

Pour plus d'informations, consultez notre site internet.

<http://cgteducation1d.ouva-ton.org/>

Yvon GUESNIER



# PIRLS : ET SI ON SE POSAIT LES BONNES QUESTIONS ?

Pour terrasser les mauvais résultats de PIRLS (Programme international de recherche en lecture scolaire), Blanquer empile les annonces pour changer de cap et aider les élèves à « mieux lire et mieux comprendre ». Que pouvait-on attendre d'autre de la part d'un ministre de l'Éducation nationale ? Malheureusement, pour nous et pour les élèves, ces mesures annoncées à grand coup de com' (une fois de plus), tombent à côté de la plaque et risquent d'empirer les choses.

La première mesure est l'introduction de la dictée journalière pour tous les élèves. Ce qui va rassurer une partie des parents et de nombreux ses intellectuel·les réactionnaires, ne répond pas du tout à l'objectif. En effet, comment penser qu'un exercice d'écriture très technique puisse aider les élèves à mieux comprendre la lecture ? De plus, cette dictée, quel bel exercice d'inégalité et de discrimination pour des élèves qui n'avancent pas tous au même rythme, pour ceux-celles qui sont en grandes difficultés scolaires et qui ne bénéficient même plus de prise en charge RASED. On ne parle pas non plus des élèves qui devraient bénéficier d'une AVS. Hors sujet, Monsieur le ministre !

En résumé, **on nous ressort la panoplie de toutes ces mesures déjà largement utilisées sous l'ère Sarkozy et marquées du sceau de la réaction pédagogique** : évaluations nationales à tous les niveaux, programmes restreints sur les fondamentaux, APC et travail supplémentaire pour les mauvais élèves, programmations annuelles pour « guider » les collègues, repli sur la classe et le savoir lire-écrire-compter...

Ce qui est surtout inquiétant, c'est que tout ceci ne sera pas dirigé uniquement par le ministre. Si nous n'avions pas complètement compris en quoi allait consister la mission du Conseil scientifique que Blanquer a instauré et confié à S. Dehaene, les



annonces du 5 décembre nous éclairent désormais sur un choix clair et assumé de donner les clés de la politique éducative au « tout neuroscience » au détriment d'autres approches pédagogiques. Apprendre serait donc quantifiable, prévisible et programmable, selon les âges et pour n'importe quel·le élève. Faux, tout faux. Il va donc imposer aux personnels le recours à des techniques et des pratiques basées sur le prédictif et l'évaluation normée. Ce conseil scientifique aura des missions très élargies ; surveiller le contenu et l'application des programmes, édicter les méthodes de lecture et les imposer dans les classes, établir les évaluations nationales... Pour résumer, ce conseil sera le « guide suprême » de l'Éducation nationale auquel les enseignant·es devront se soumettre.

La CGT Educ'action dénonce cette omnipotence d'un courant scientifique sur les recherches pédagogiques. Il va contraindre les collègues dans l'exercice de leur métier. En matière de lecture, l'objectif majeur du ministre va être d'imposer le décodage et la fluence orale de lecture puisque les neuroscientifiques estiment que c'est le seul et unique moyen de faire progresser les élèves. C'est oublier les particularités de chaque élève qui entre et avance différemment dans la lecture, mais surtout que ces méthodes entraînent aujourd'hui cette chute de résultats PIRLS. En effet, leur analyse indique clairement que les élèves testés sont capables de déchiffrer mais qu'ils-elles sont en très grande difficulté pour comprendre. On touche là aux limites de cette approche pédagogique tant vantée par Céline Alvarez et compagnie... Décoder ne donne pas de sens et ne peut pas s'appeler lire !

La CGT Educ'action n'a pas vocation à imposer des méthodes pédagogiques. Elle se bat pour que les enseignant·es exercent leur esprit critique et éclairé, qu'ils-elles utilisent les pédagogies qui leur conviennent et semblent les mieux adaptées à leurs élèves, en fonction des moments, des besoins et du collectif dans lesquels ils-elles évoluent.

Jérôme SINOT

**Communiqué**

# **ANNONCES DE JM BLANQUER : UNE BATAILLE IDÉOLOGIQUE AU DÉTRIMENT DES LIBERTÉS PÉDAGOGIQUES**

Le Ministre Blanquer a réagi ce mardi 5 décembre aux résultats de l'enquête internationale sur le niveau de lecture des élèves (PIRLS) qui indiquent que le niveau global des Français es aurait baissé.

Il s'est empressé de rappeler que ses premières mesures (classes dédoublées en éducation prioritaire) allaient permettre de remédier à cette situation et a avancé d'autres pistes. La plus audible par le grand public et incompréhensible pour les personnels est l'instauration de la dictée quotidienne pour les élèves d'école élémentaire. Pour la CGT Educ'action, cette mesure, qui vise à instaurer un exercice d'écriture pour remédier à un problème de lecture, ne peut pas constituer une réponse pédagogique cohérente pour les élèves ou les personnels. Le ministre transforme également les dispositifs d'aide et de soutien des élèves à l'école primaire et au collège (APC et AP des élèves de 6<sup>e</sup> fragiles) afin de les réduire uniquement à des exercices de lecture.

Après avoir instauré un conseil scientifique de l'Éducation nationale dirigé par Stanislas Dehaene (porte-parole des neurosciences), il lui confie la réalisation des futures évaluations nationales qui seront étendues au CE1. La CGT Educ'action rappelle son opposition à ce type d'évaluations, sur le fond comme sur la forme, considérant qu'elles sont des outils au service du tri des élèves et des établissements scolaires.

Nous rappelons que le goût du ministre pour les neurosciences, au détriment de la diversité pédagogique, ainsi que sa volonté d'imposer des méthodes pédagogiques inquiètent les personnels et notre organisation. Il va imposer aux professionnels de l'enseignement des méthodes pédagogiques basées sur les seules approches scientistes, mais aussi un strict encadrement de leur travail et imposer, par exemple, des programmations annuelles dans le premier degré.

**L'ensemble des mesures avancées par le ministre indiquent clairement une très grande restriction des libertés pédagogiques des personnels enseignants et la CGT Educ'action s'y opposera.**



**Méthodes : les préconisations du Ministre déjà appliquées**

À Paris, le zélé DASEN met en garde les directrices et les instituts de CP : lui qui a été instituteur en CP, ce qui lui donne une certaine légitimité pour en parler, l'affirme haut et fort : tous les manuels d'apprentissage de la lecture ne se valent pas. Et il faut arrêter de dire que les méthodes ne valent que par ce qu'on en fait : il faut arrêter d'encombrer l'esprit des enfants avec des mots globalement lus. C'est dit. Un élève qui lit, c'est un élève qui déchiffre. Pour la compréhension, on repassera ! Enfin non, mais ça a été dit avant de connaître les résultats de PIRLS...

Côté pratique, les bonnes relations entre l'Académie et la Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris (DASCO) ont déjà permis de retirer du futur catalogue de commandes toutes les méthodes jugées inefficaces. Vous voyez bien comme on dorlote les enseignants ! Et eux-elles, ces vilaines, qui ne pensent qu'à leur sacrosainte liberté pédagogique ! Fermez le ban.

**Questionnaire national  
Premier degré: exprimez-vous!**

**La CGT Educ'action lance une grande enquête auprès des 340000 personnels** afin de connaître leurs conditions de travail actuelles, mais également leurs attentes par rapport à l'évolution de celles-ci.

La CGT Educ'action vous donne donc la possibilité de vous exprimer par ce biais. Votre avis nous intéresse et il ne vous faut que 5 minutes pour y répondre!

Pour donner votre avis, comme des milliers d'enseignants, cliquez [ici](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfwMorTjV8LnuCTvIrXHj10MA3W22YF8eB7J2HmzyG7eNTToWA/viewform?c=0&w=1) ou copiez ce lien: <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfwMorTjV8LnuCTvIrXHj10MA3W22YF8eB7J2HmzyG7eNTToWA/viewform?c=0&w=1>

# LE MINISTRE PARLE D'INCLUSION : LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP ET LES PERSONNELS PRÉCAIRES RESTENT EXCLUS

**Au mépris des besoins d'accompagnement de milliers d'élèves en situation de handicap, le ministère vient d'annoncer un plan très limité de recrutement d'AESH. Alors que dans le même temps, il licencie des milliers de salarié·es en CUI, il assure avoir des difficultés pour recruter les AESH.**

En effet, prétendant « permettre à l'École d'être pleinement inclusive », le ministre de l'Éducation nationale et la secrétaire d'État en charge des personnes handicapées viennent, le 4 décembre, d'annoncer conjointement un « plan de transformation profonde et pérenne du système éducatif et médico-social » qui prévoit notamment le recrutement d'AESH. En vérité, leurs annonces se limitent à la création de 300 nouveaux postes d'AESH en 2018. Bien loin de couvrir tous les besoins d'accompagnement !

Inacceptable : le ministre se permet même de déclarer que « *si tous les élèves qui en ont besoin n'ont pas encore d'AVS ou d'AESH c'est parce qu'on n'arrive pas à recruter* » alors que pendant ce temps, la dureté de la mesure gouvernementale de non-reconduction des contrats aidés de type CUI s'applique dans tous les départements.

Ainsi, depuis la rentrée, des dizaines de milliers de salarié·es ont appris qu'ils-elles n'étaient plus réembauchés quand ils-elles pensaient aller au bout de leur contrat précaire. Seule perspective pour la plupart, le retour au chômage et pour de rares élu·es, l'accès à un de ces postes AESH, toujours très précaires, pour lequel le ministère dit avoir du mal à recruter.

Ce sont des milliers de salarié·es qui tombent un peu plus

dans la précarité et de nombreux services publics qui sont impactés.

Dans l'Éducation comme ailleurs, ces personnels n'occupaient pas des emplois fictifs et malgré leurs contrats précaires, ils-elles remplissaient des missions qui auraient dû l'être par des personnels statutaires : aide administrative, restauration scolaire, assistance informatique, animation et périscolaire et... accompagnement des élèves en situation de handicap. Ces missions sont mises à mal. Dans certains cas, gouvernement et institutions proposent même de remplacer les CUI licencié·es par des jeunes en service civique ou des apprenti·es de la Fonction publique : un·e précaire chasse l'autre !

Quand le ministre prétend œuvrer à une réelle inclusion des élèves en situation de handicap et que la seule difficulté serait de trouver les personnes à recruter, la CGT tient à rappeler que

- des milliers d'élèves en situation de handicap sont insuffi-

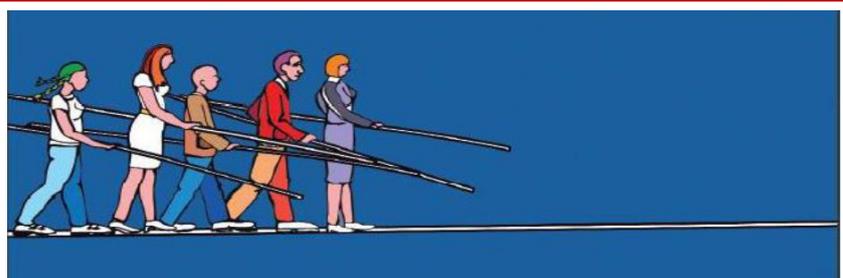
samment ou non accompagnés, des enseignant·es insuffisamment formé·es à leur prise en charge ou sont contraint·es à l'autoformation ;

- des milliers de salarié·es en CUI dont certain·es étaient sur des postes AVS retournent au chômage alors qu'ils-elles pourraient être embauché·es en tant qu'AESH ;

- les contrats AESH restent des contrats très précaires mal payés, mal considérés et loin d'être le véritable statut d'accompagnant·e que nous exigeons.

De nombreuses mobilisations locales, avec quelques succès, se poursuivent pour le réemploi et la titularisation des CUI et la création des emplois statutaires nécessaires à ces missions pérennes de service public. Pour la CGT Educ'action, elles doivent s'amplifier et se généraliser dans une lutte d'ensemble contre la précarité et pour la défense des services publics.

**Yvon-Yvan BARABINOT**



**LA PRÉCARITÉ, L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS**

## Contrats aidés, précarité et direction d'école : on continue dans le mur ?

Lors d'une audience au ministère, ses représentants ont indiqué qu'ils-elles appliqueraient l'orientation politique du gouvernement sur les contrats aidés et ne concèderaient que de très faibles possibilités d'aménagement. Sur les aides à la direction d'école, le ministère répond qu'il va faire évoluer les missions des directrices d'école afin de simplifier les tâches administratives. C'est une énième tentative ponctuelle pour éteindre l'incendie dans les écoles. Dans certains endroits, les DASEN envisagent même d'avoir recours à des apprenties en secrétariat pour accomplir une partie de ces tâches ! La CGT Educ'action revendique une animation collégiale des écoles avec une décharge de direction à disposition de l'ensemble de l'équipe pédagogique, mais aussi des postes administratifs sous statut de la Fonction publique afin de permettre la prise en charge des tâches administratives dans toutes les écoles.

## Enseignant·es référent·es : quand les rectorats font comme ils veulent...

De très nombreux·ses Enseignant·es référent·es Handicap (ERH) et des Enseignant·es référent·es Unité Numérique (ERUN) ont interpellé notre syndicat ces dernières semaines car le versement de leur prime ne se faisait pas ou alors qu'elle ne correspondait pas au montant fixé par le MEN. En effet, la liberté laissée aux rectorats a entraîné dans de nombreux départements le versement de la prime plafond. Notre organisation syndicale est donc intervenue auprès du MEN pour que les décisions prises soient respectées. La situation des ERH semble soldée. Reste celle des ERUN. Nous venons d'écrire au ministre. La CGT Educ'action rappelle qu'elle est opposée à un tel régime indemnitaire (IMP) injuste pour l'égalité de traitement des personnels ; nous exigeons une réelle augmentation des salaires via le point d'indice, plus juste et égalitaire. En attendant, le ministre doit respecter ses engagements !

## Maternelle

# MISSIONS DES ATSEM : OÙ EN EST-ON ?

**Un rapport rédigé conjointement par l'IGEN et l'Inspection Générale de l'Administration est paru en juillet 2017. Il est le prolongement de la réflexion instaurée depuis quelques années sur l'évolution de ce métier et des missions des personnels qui sont largement mobilisés depuis plusieurs mois afin de faire reconnaître leur professionnalisme.**



**igen**  
Inspection générale  
de l'Éducation nationale



Ce rapport établit cinq recommandations afin de redéfinir et de faire évoluer les missions des ATSEMs.

Au-delà des modalités de recrutement et des possibilités de déroulement de carrière, il est envisagé d'intégrer, dans leur statut, leur rôle dans la prise en compte de la sécurité de toutes les élèves. Il ne s'agit nullement de les rendre responsables, mais bien de reconnaître qu'elles-ils contribuent à la mise en sécurité des élèves, que ce soit auprès d'élèves disposant d'un PPS avec une notification inférieure au temps de scolarisation que pour les élèves disposant d'un PAI.

À ce titre, il est proposé de mettre en place un capital temps afin de permettre à ces personnels d'avoir un temps d'échanges et de concertation avec les directions d'écoles, mais également de pouvoir participer aux instances de concertation telles que les conseils d'écoles. Si les modalités d'instauration et d'utilisation de ces moments au sein des équipes et des écoles ne sont pas encore finement

définies, ces dispositions seraient une réelle avancée pour la reconnaissance de l'importance du travail d'équipe en école maternelle.

Le rapport rappelle aussi le rôle nécessaire et indispensable des ATSEMs en petite section et moyenne section mais aussi, selon ses auteur·es, dans une moindre mesure en grande section.

Si ce rapport n'est que prédictif, il doit être source d'avancées significatives pour ces personnels largement malmenés par leurs employeur·euses, précarisés et trop souvent dévalorisés. Il doit aussi permettre de relancer la discussion dans l'Éducation nationale et les équipes afin de redéfinir exactement les compétences et les prérogatives de chacun·e. Dans tous les cas, selon nous, une uniformisation des pratiques sur le territoire ne peut aller que vers une augmentation du nombre d'adultes par classe de maternelle. La CGT Educ'action milite depuis longtemps avec la fédération des Services publics afin d'accéder à la reconnaissance de ces métiers pour des personnels qualifiés, ayant accédé à la catégorie B de la Fonction publique, une intégration pleine et entière dans les équipes éducatives des écoles sans lien hiérarchique entre enseignant·es et ATSEMs.

**Fabienne CHABERT &  
Jérôme SINOT**

**RASED**

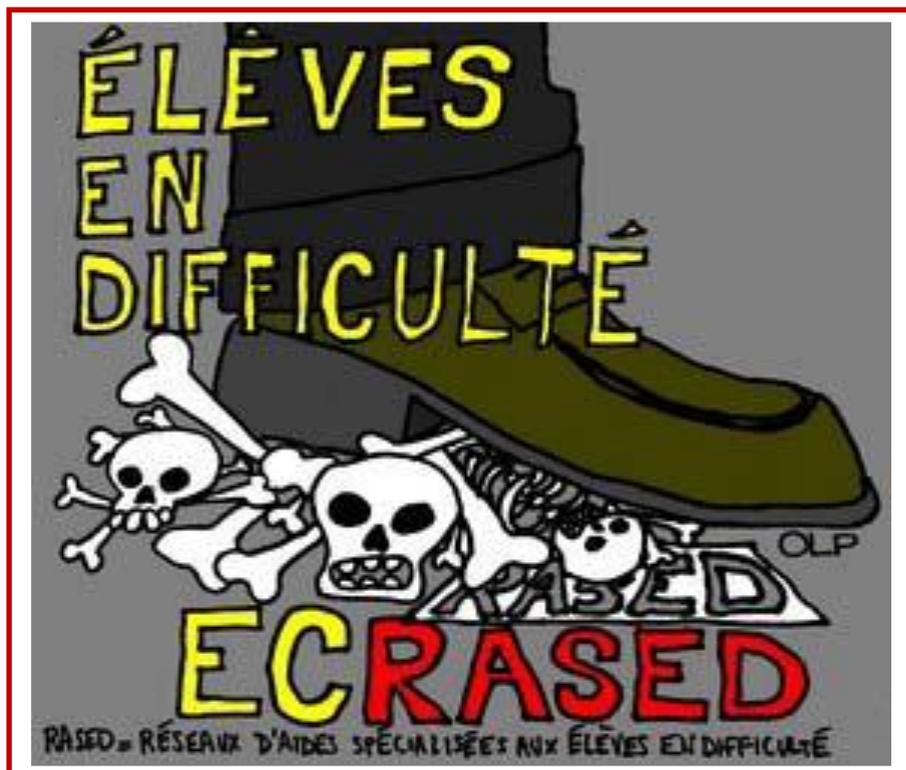
# LA CGT ÉDUC'ACTION POUSSE UN CRI D'ALARME AU FORUM DES RASED

Samedi 2 décembre, se tenait le 8<sup>e</sup> forum des RASED à Paris. C'est une initiative des associations professionnelles des personnels des RASED depuis 2010, afin de réagir à l'offensive contre le dispositif d'aide à la difficulté scolaire.

La CGT Éduc'action y était présente et y a distribué un tract 4 pages au titre évocateur : « Le 8<sup>ème</sup> forum des RASED, le dernier ? ». Nous y avons fait part de notre inquiétude accélérée avec la mise en place de la nouvelle formation, le CAPPEI. Au nom de l'école inclusive, slogan qui cache mal la volonté de médicalisation de l'échec scolaire et d'individualisation forcée des parcours, le ministère précédent a lancé la destruction finale du principe même des RASED.

La disparition de la formation à la rééducation, la mise à l'écart des psychologues dans un nouveau corps option « tout handicap », la perspective d'une formation unique entre les anciennes E et les anciennes G sont abordées ainsi que les buts idéologiques de la bataille ainsi menée :

- ▶ masquer le caractère social de l'échec scolaire ;
- ▶ faire la peau à la psychanalyse ;
- ▶ promouvoir les neurosciences, au nom d'une con-



- ception scientifique, au nom d'une science vue comme vérité absolue ;
- ▶ utiliser les futures diplômées du CAPPEI pour formater les enseignants.

Voici le lien vers le [4 pages](#) qui

détaille toute cette entreprise et la responsabilité des un·es et des autres, mais aussi ce que porte la CGT Éduc'action :

[http://cgteducation1d.ouvaton.org/IMG/pdf/4\\_pages\\_rased-2.pdf](http://cgteducation1d.ouvaton.org/IMG/pdf/4_pages_rased-2.pdf)

Jean GRIMAL



**PPCR, L'ARNAQUE**

(à lire, télécharger, imprimer, sur le site

<http://www.cgteduc.fr>)

Éducation prioritaire

# EN SEINE-MARITIME, UNE PREMIÈRE VICTOIRE CONTRE LA DÉRÈGLEMENTATION



Dans le cadre de la refonte de l'éducation prioritaire, les enseignant·es titulaires en REP+ bénéficient depuis la rentrée 2015 de neuf journées par an (formations, réunions) où ils-elles ne sont pas dans leur classe. Ils-elles sont ainsi remplacés par des collègues en ZIL REP+ nommés sur ces postes.

Après deux années de tâtonnement, une organisation de ces remplacements était mise en place.

Ainsi, les ZIL REP+ s'étaient vu attribuer des plannings annuels. Chacun·e remplaçait une quinzaine d'enseignant·es neuf fois par an, assurant de fait une certaine continuité dans les

apprentissages et un travail conjoint avec les titulaires des classes (projets, présentations lors des réunions de rentrée auprès des parents ...).

Mais le dédoublement des CP est venu perturber cette organisation. Ainsi, l'Inspection académique a réorganisé le système : les collègues ZIL REP+ sont alors devenus des numéros dans un tableur, remplaçant, de manière aléatoire, les titulaires dans des classes bien souvent inconnues.

Conséquence : des écoles ont été vidées de leurs enseignant·es titulaires pendant une journée voire une semaine, ce qui pose des soucis de continuité pédagogique et,

surtout, de sécurité.

Les enseignant·es de REP+ et les ZIL se sont mobilisés dès les vacances d'automne : pétition, préavis de grève, audience à l'Inspection Académique... À Rouen, les ZIL étaient en grève le lundi du retour des vacances. Le jeudi suivant, ils-elles ont été rejoints par les enseignant·es des écoles concernées : un rassemblement médiatisé d'une centaine d'enseignant·es a eu lieu à l'Inspection Académique.

Devant cette mobilisation, l'Inspecteur d'Académie a dû se résoudre à revenir – ce sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain – à la situation antérieure.

La lutte continue pour les REP+ de Rouen, Elbeuf et Dieppe qui subiront encore le départ en formation de toutes les titulaires une semaine entière.

**La CGT Éduc'action soutient le mouvement et compte rappeler ses engagements à l'Inspecteur d'Académie.**

**François-Xavier DURAND**



# PO-LI-TI-QUE ET SO-LI-DAI-RE, LA FUTURE CARTE SCOLAIRE PARISIENNE ?

Depuis quelques semaines, le DASEN parisien des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés réunit les directrices·teurs d'école. Il s'agit d'annoncer et de faire passer des coupes saignantes. Une centaine de fermeture de classes pour les rentrées prochaines. Pour faire passer la pilule et que les directeurs·trices puissent bien expliquer dans les écoles que c'est inévitable, il y avait un beau power-point, des graphiques et, vous comprenez bien, la so-li-da-ri-té : faire des CP et CE1 de REP à 12, c'est exigeant, c'est po-li-ti-que, ça appelle la so-li-da-ri-té.

D'ailleurs, le P/E ("P sur E", c'est un peu technique pour nous mais lui, il a l'habitude) est équivalent à celui de la Corrèze, rendez-vous compte ! Il est heureux, le DASEN, il est *surdoté* à Paris, il aimerait bien que ça dure mais il faut aussi être so-li-dai-re avec la Corrèze ! Alors comme il y a vraiment beaucoup moins d'élèves, on va redresser tout ça. Ça va être difficile, mais on reste dans la bienveillance vous savez !

Alors oui, il y a des graphiques sur 25 ans et d'autres sur 10 ans. Mais c'est un hasard. Et on se fait confiance, les courbes diraient la même chose de toute façon. Bonne courbe ne saurait mentir... Bref, si vous n'êtes pas en REP, ou si vous en êtes en maternelle, vous allez faire preuve de so-li-da-ri-té. Parce que ce genre de décision po-li-ti-que (*là c'est de la po-li-ti-que au bon sens du terme, ne vous trompez pas !* on le répètera à l'envi) a besoin que tout le monde s'y mette. Le DASEN nous a parlé des fusions d'écoles. Quelques rares cette année mais il veut que la réflexion avance pour fusionner davantage d'écoles pour la rentrée 2019. Pensez, au moins un poste de directeur·trice d'économisé à chaque fusion ! Projet aussi de fusionner les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>s</sup> arrondissements en une seule circonscription. Gestion responsable et mutualisation des moyens !

La chute vertigineuse du nombre d'élèves dans le primaire

parisien n'a rien à voir avec la réforme des rythmes scolaires. Eh bien non. Le tableau présenté et la chute vertigineuse à partir de 2013 ne le prouvent pas. C'était quand, déjà, la réforme des rythmes scolaires à Paris ? Et si, dans le même temps, le privé n'a pas perdu d'élèves (en a même gagné ? - « est resté stable » dit le DASEN) c'est parce qu'il y a une arrivée massive d'élèves résidant en banlieue dans le privé parisien. Vous suivez, vous êtes déjà largués ou vous faites du mauvais esprit ?

Du mauvais esprit, on le sent : ceux et celles qui ont à redire de se voir présenter des courbes sur dix ans, d'autres sur 25... Mais non, tout est limpide ! Pas d'embrouille, tout est transparent ! Mais puisqu'on vous le dit !

117 écoles en Éducation prioritaire sur les 655 parisiennes ? Il faut effectivement récupérer autant de postes que de futures classes dédoublées de CP en REP+ et en

REP à la rentrée 2017, en gardant les postes de CP dédoublés de cette année pour les CE1 de REP+ à la rentrée 2018 ; et on pense aux CP dédoublés de 2019 en gardant les postes de 2018-19 en CP dédoublés pour les CE1 dédoublés de REP /REP+ à la rentrée 2019...

D'où plus de 100 postes nécessaires à prendre sur les 538 écoles hors Éducation Prioritaire, les fusions... Et encore, le DASEN ne veut pas toucher aux moyens de remplacement... On respire !

Cerise sur le gâteau, des IEN commencent à dire qu'avec les CP-CE1 dédoublés, il y a moins de besoins en RASED...

Politique et dogmatique : la carte scolaire qui sera présentée dans quelques semaines risque de l'être. Solidaire ? Le terme est bien galvaudé. **La CGT Educ'action se battra aux côtés des écoles pour défendre leurs intérêts.**

**Antoine DIERSTEIN  
& Henri BARON**



À remettre à un-e militant-e CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous  
CGT Educ'action 263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL cedex

Je souhaite :  prendre contact  me syndiquer

Nom (Mme, M.) ..... Prénom .....

Adresse personnelle .....

Code postal ..... Localité .....

Tél ..... Mél .....@.....

Département d'exercice : .....

Pour me syndiquer en ligne, je clique [ici](#).